

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE



PAR DÉCRET DU 23 février 1959

*Vu l'ordonnance N° 42, du 9 Février 1945, du Général de Gaulle, Chef de la France Combattante,  
Président du Comité national français, instituant une Médaille de la Résistance française ;  
Vu l'ordonnance du 7 Janvier 1944, relative à l'attribution de la Médaille de la Résistance française ;  
Vu la loi N° 48-1251 du 6 Août 1948,*

LA MÉDAILLE DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE A ÉTÉ DÉCERNÉE A TITRE POSTHUME

à Monsieur *Beullier Raymond*

*Vu, vérifié, scellé et enregistré N° 11.614 ~ C.L.*  
Le Grand Chancelier de l'Ordre de la Libération,

Le Secrétaire  
de la Commission Nationale  
de la Médaille de la Résistance Française

Fait à Paris, le 25 Mars 1960.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'C.L.', is written over a horizontal line.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Guerre 1939-1945

CITATION

DECISION N° 851

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE, cite :

A L'ORDRE DU CORPS D'ARMÉE

BEULLIER Raymond, Philippe - Soldat de 1° Classe - (A titre Posthume)

" Réfractaire au S.T.O. depuis 1943. Entré dans la Résistance en Mars 1944. Arrêté par la Feldgendarmarie le 20 Mars 1944 et déporté dans les camps de concentration en Allemagne. Est mort des suites de mauvais traitements le 3 Décembre 1944 à MEPPEN. "

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec étoile de Vermeil.

Fait à PARIS, le 30 Mai 1950

POUR AMPLIATION

L'Administrateur Civil  
de 2° Classe BOUZOU  
Chef du Bureau "Décorations",  
P.O. le Capitaine LAMOTHE,

signé: PLEVEN

*Flouret*







JT/M

N° 6

MINISTÈRE  
DES  
ANCIENS COMBATTANTS  
ET  
VICTIMES DE GUERRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES STATUTS  
ET DES SERVICES MÉDICAUX

Sous-Direction des Statuts  
des Combattants et de Victimes  
de Guerre

PARIS, le

12 JUIN 1958

3<sup>m</sup> Bureau - Nécropoles  
Nationales  
139, Rue de Bercy  
PARIS XII<sup>e</sup>

NOTA. — Les réponses doivent, outre le  
numéro d'ordre, rappeler les indicatifs  
du timbre ci-dessus.

N° 84.998 T/1

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les restes mortels de votre fils, le déporté résistant BEULLIER Raymond "Mort pour la France" le 3 Décembre 1944 à NEUENGALME (Allemagne) ont été réinhumés au cimetière national du Struthof à NATZWILLER (Bas-Rhin) tombe n° 36, carré H, rang 2 ou ont été regroupés les corps des déportés.

Par ailleurs, je vous signale que, conformément au décret n° 50.357 du 21 Mars 1950, le droit à la sépulture perpétuelle est maintenu et par voie de conséquence, celui du voyage gratuit pour vous rendre sur la tombe.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE CHEF DU BUREAU  
DES NECROPOLES NATIONALES  
P. O. Le Chef de Section,

Monsieur BEULLIER Louis  
49, Avenue de la Gare  
DOUARNENEZ-TREBOUL

(Finistère)

DE GAULLE INAUGURERA

SAMEDI  
LE MÉMORIAL  
DU STRUTHOF



Le général de Gaulle inaugurerá samedi prochain, sa nouvelle  
mémoire à la mémoire des déportés, qui donne l'entrée dans le  
monde de Struthof, dans le "Kug-Stein".



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GRANDE CHANCELLERIE  
DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION

MÉDAILLE  
DE LA RÉSISTANCE FRANÇAISE

LE 30 mars 1960  
2, AVENUE RUYSDAËL - PARIS (VIII<sup>e</sup>)  
TÉL. : CARNOT 97-47

Le Secrétaire de la Commission de la  
Médaille de la Résistance Française,

à

Monsieur BEULLIER Louis  
ARGOL

MIR/1072

Monsieur

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le  
diplôme du décret conférant la Médaille de la Résistance  
Française à titre posthume à Monsieur BEULLIER Raymond

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en  
accuser réception, en franchise postale, à l'adresse indi-  
quée ci-dessus.

Croyez, Monsieur, à mes sentiments distingués.



P.D

*Handwritten signature*

P.S.- prière de mentionner la date du décret.